



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2025/07/097
Politique de la Ville**

Séance du 7 juillet 2025
Date de convocation : 1^{er} juillet 2025
Membres en exercice : 33
23 présents – 32 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Approbation et signature du projet
de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
(GUSP)

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Bruno PASCAL a donné procuration à Jean DENAT
Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD
Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Bruno JOUANNE a donné procuration à Christian SOMMACAL
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Elisabeth MICHALSKI
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Farouk MOUSSA
Carole CALBA a donné procuration à Serge GARNIER

Absente excusée :

Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christiane ESPUCHE a été élue par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND) **et 7 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/097

RAPPORTEUR : Farouk MOUSSA, adjoint

EXPOSE : La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) est un outil opérationnel de la politique de la ville visant à maintenir et améliorer durablement la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires, notamment dans les secteurs concernés par un projet de renouvellement urbain.

Elle repose sur une gouvernance partagée, à travers une coordination renforcée entre les services de la commune, les services de la Communauté de Communes de Petite Camargue, les bailleurs sociaux, les associations, les autres acteurs de proximité et les habitants. La GUSP permet d'assurer un suivi quotidien des dysfonctionnements, d'améliorer la réactivité des interventions et d'impliquer les habitants dans la gestion de leur environnement.

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'ANRU, la GUSP constitue un engagement majeur pour garantir la qualité du projet urbain dans la durée.

Le projet GUSP vise à :

- Renforcer la coordination entre les partenaires opérationnels ;
- Assurer un traitement efficace de problématiques de gestion urbaine courante (propreté, sécurité, entretien) ;
- Favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Accompagner les opérations de renouvellement urbain en assurant une gestion qualitative des espaces réaménagés ;
- Mettre en place un suivi-évaluation régulier de la mise en œuvre des actions.

Un projet de gestion a été élaboré en concertation avec les principaux acteurs et partenaires de la GUSP : la Communauté de Communes de Petite Camargue (CCPC), et les bailleurs sociaux SEMIGA, Habitat du Gard et Un Toit pour Tous, afin d'établir un cadre d'intervention partenarial indispensable pour structurer, coordonner et optimiser les interventions sur le territoire communal et d'en fixer les objectifs, les orientations prioritaires, le fonctionnement et les engagements de chacun.

Le plan d'action a été construit sur la base de :

- Diagnostics partagés réalisés sur le terrain (visites de sites, entretiens, ateliers participatifs) ;
- Groupes de travail, notamment groupe environnemental et groupe social de la GUSP, avec les services de la ville, la Communauté de Communes de Petite Camargue, les bailleurs sociaux, les associations de quartiers et les habitants ;
- Prise en compte des engagements du projet NPNRU.

Le projet GUSP se décline autour de cinq grands axes de travail :

- L'amélioration de la qualité des services publics et privés par plus de réactivité, une meilleure coordination et l'optimisation de la gestion des ressources humaines.
- La lutte contre les incivismes et les pratiques ou usages inadaptés des espaces et des installations.
- La programmation de « petites » opérations de rénovations temporaires (sur les îlots en attente de la requalification) ou durables, complémentaires au projet de renouvellement urbain.
- La favorisation de la participation citoyenne en s'appuyant sur l'expertise des habitants.
- Le développement de la transition écologique.

Suite délibération n° 2025/07/097

Ce projet repose sur la conviction que la proximité est une clé essentielle pour instaurer une gestion plus humaine, réactive et adaptée aux réalités locales. Il vise également à renforcer la collaboration entre les acteurs publics, privés, associatifs et les citoyens, dans une logique participative.

Le programme d'actions 2025 a été établi selon le plan d'actions 2025-2026.

VU la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine n°2003-710 du 1^{er} août 2003, exigeant que les projets de rénovation urbaine soient accompagnés de conventions de gestion urbaine de proximité ;

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine n°2014-173 du 21 février 2014 recentrant la politique de la ville sur la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et les autres ;

VU le décret n°2014-767 du 03 juillet 2014 relatif au contrats de ville ;

VU la circulaire du 15 octobre 2014, relative à la mise en œuvre de la nouvelle géographie prioritaire et des contrats de ville ;

VU le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) lancé par l'ANRU en 2014 ;

VU la convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de la ville de Vauvert, signée le 03 décembre 2020 par l'ensemble des partenaires ;

VU le contrat de ville de la Commune de Vauvert pour la période de 2024-2030, signé le 13 mai 2024 avec l'Etat, les collectivités partenaires et les bailleurs sociaux ;

VU les diagnostics territoriaux partagés ;

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- D'approuver le projet de Gestion Urbaine Sociale de Proximité tel que présenté ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de gestion urbaine et sociale de proximité partenarial afférent et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Annick CHOPARD (2), Farouk MOUSSA (2), Elisabeth MICHALSKI (2), Christian SOMMACAL (2), Magali NISSARD (2), Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Serge GARNIER (2), Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/07/097

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christiane ESPUCHE



Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1 025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du